

# PARLEMENT JURASSIEN

Interpellation n° 776

## DU FONCTIONNEMENT DE L'ETAT

Les élections cantonales sont passées, et chacun en tire individuellement les leçons. Les uns jouissent d'une victoire qu'ils considèrent légitime, les autres déplorent une défaite qu'ils estiment injuste. Les troisièmes s'épongent le front après avoir senti le sol se dérober sous leurs pieds. Le triomphe et la désillusion se côtoient sous la plume de commentateurs qui donnent, ultérieurement, les explications qu'ils avaient trouvées, cela va de soi, antérieurement. Les stratèges s'agglutinent sous les projecteurs, ne sachant ni consoler l'affliction des perdants ni modérer l'allégresse des vainqueurs. Dans les coulisses, l'électeur attend sagement qu'on lui restitue les intérêts de son investissement, le Jura attend qu'on le dote des moyens de rebondir, encore et toujours. Mais au bout du grand soir survient le doute qu'une participation chétive aux urnes amplifie. Doute qui exige humilité plutôt que vanité face au sort des urnes.

Au moment de tirer un bilan sur la législature finissante, nous souhaitons concourir à une réflexion immédiate qui, peut-être, et ainsi le souhaitons-nous, pourrait apporter sa pierre à un débat qui aboutisse à un meilleur fonctionnement de l'Etat. Trois premières questions pourraient ouvrir le bal et répondre à ce vœu:

- Le début d'une nouvelle législature ne doit-il pas, aux fins d'assurer une plus grande cohésion cantonale, et par conséquent élever considérablement l'enjeu de l'élection législative, inciter le Gouvernement à remettre l'ouvrage sur le métier et à proposer une nouvelle organisation politique de l'Etat par l'instauration d'une circonscription électorale unique ?
- Alors que le Parlement vient d'ouvrir l'accès à ses travaux, à ses commissions et assemblées aux agents de la fonction publique à travers la nouvelle loi sur les incompatibilités, le Gouvernement ne devrait-il pas élaborer un mécanisme qui, pour en garantir une meilleure représentativité socio-économique et culturelle, facilite le retour des salariés du privé (les ouvriers en particulier) au sein du législatif cantonal ?
- Alors que la critique à l'égard des autorités cantonales (Gouvernement, Parlement et Justice) a pris un tour inquiétant au fil du déroulement de certaines « affaires », l'Etat ne devrait-il pas proposer au Parlement la création d'un poste de médiateur de la république, dont la mission serait précisément de prendre en charge les accusations portées contre l'Etat et y répondre ?

La résolution de ces trois questions, à condition qu'elle soit concertée et expliquée, pourrait à nos yeux concourir – certes modestement – à la réhabilitation des institutions cantonales dans le cœur et l'esprit d'un certain nombre de Jurassiens. Nous remercions le Gouvernement de l'attention qu'il leur portera.

Delémont, le 17 novembre 2010

Pierre-André Comte

